Soixantième année. - N ° 191 A Lundi 5 et mardi 6 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 6078

04 – ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MANOSQUE

Jugement d'ouverture

Date : 2 octobre 2026.
Jugement d'extension d'une procédure de redressement judiciaire.
883 171 514 RCS Manosque.
CAP ALLIANCE.
Forme : Société d'intérêt collectif agricole à responsabilité limitée.
Activité : Entreposage et stockage frigorifique.
Adresse : Parc d'Activités 16 allée des Genêts, 04200 Sisteron.
Date : 2 octobre 2026.
Jugement d'extension d'une procédure de redressement judiciaire.
490 014 214 RCS Manosque.
PRAMOUSQUIER EARL.
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée.
Activité : Culture de fruits à pépins et à noyau.
Adresse : Lieu-Dit Fombeton, 04200 Vaumeilh.
Date : 2 octobre 2026.
Jugement d'extension d'une procédure de redressement judiciaire.
341 653 715 RCS Manosque.
LA MEDECINE.
Forme : Société civile d'exploitation agricole.
Activité : Culture de fruits à pépins et à noyau.
Adresse : Quartier la Médecine, 04250 La motte-du-Caire.
Complément de jugement : Jugement d'extension d'une procédure de redressement judiciaire ouverte initialement à l'égard de Cap Alliance (Sicaarl) - Parc d'Activités 16 allée des Genêts - 04200 Sisteron , date de cessation des paiements le 16 Mai 2025 et confirmant la désignation de administrateur Me AVAZERI Frédéric Scp Ajilink Avazeri Bonetto - Administrateurs Judiciaires - 264 rue Berthelot2ème Etage - 04100 Manosque avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Me Lorraine AUDA Scp Louis-Lageat & Associés - 264 rue Berthelot - 04100 Manosque . Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.